

BOURSE POURSUITE D'ETUDES SUPERIEURES ET D'APPRENTISSAGE

ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

BENEFICIAIRES

Les ressortissants du régime agricole qui sont **allocataires à la MSA** ou qui l'ont été à la fin de leurs droits aux prestations familiales.

L'enfant concerné doit :

- Être âgé de plus de 18 ans au 15 septembre de l'année scolaire en cours et de moins de 26 ans au moment de la demande
- Être rattaché au foyer fiscal de ses parents
- **Poursuivre des études supérieures* ou des études post baccalauréat dans les domaines du social, du médical, du paramédical** (dont classe préparatoire aux concours) ou être en apprentissage***.**

CONDITIONS A REMPLIR

- Le quotient familial des familles concernées par cette aide doit être inférieur ou égal à 1 400 euros au moment de la demande. Votre quotient familial est consultable sur votre espace privé sur le site **auvergne.msa.fr**

Quotient familial	participation MSA
≤ 1 100 euros	600 euros
1 101 euros ≤ Quotient Familial ≤ 1 400 euros	400 euros
≥ 1 401 euros	REJET

- En cas de formation rémunérée, le salaire brut du jeune doit être inférieur ou égal à 65 % du SMIC au 1^{er} janvier de l'année de la demande, soit pour l'année scolaire 2023/2024 : **1 111,03 euros**

MODALITES DE LA DEMANDE

La demande renseignée, signée, et accompagnée des justificatifs demandés, doit être déposée auprès du service d'Action Sociale de la MSA Auvergne, **avant le 3 novembre 2023** :

MSA AUVERGNE
Service Action Sociale
16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT FERRAND CEDEX 9
OU
contactsocial.blf@auvergne.msa.fr

Le droit à l'obtention de cette bourse, limité à 5 ans, est ouvert pour l'année scolaire en cours. La demande doit être effectuée annuellement.

Infos +

D'autres aides existent pour les étudiants : renseignez-vous auprès du Conseil Régional, Conseil Départemental, CROUS, AGRICA www.groupagricola.com (pour les salariés agricoles)...

Le saviez-vous ? si votre enfant demande une aide au logement auprès de la CAF, il ne sera plus pris en compte pour le calcul de vos prestations familiales.



L'essentiel & plus encore